

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention entre les communes de Royères, Saint Denis des Murs, Eybouleuf, La Geneytouse et l'association « Comité de jumelage Aigues-Vives ».
- Décide de l'adhésion à l'A.D.A.C (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) pour une cotisation annuelle de 70,20 €.
- Suite au désengagement de l'Etat pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire), le Conseil approuve la création de l'A.T.D (Agence Technique Départementale) de la Haute-Vienne par le Conseil Général et d'y adhérer pour bénéficier des services " Bâtiments et espaces publics", "informatique ", " voirie et infrastructures".
- Décide de solliciter un prêt de 4600 € à taux bonifié par le Conseil Général auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans.
- Décide de maintenir la participation de la commune (2,50 € par enfant pour la journée, 1 € par enfant pour la demi-journée) aux séjours des enfants en centre de vacances, en voyage scolaire ou en CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).
- Décide de ne pas augmenter les tarifs municipaux ni le taux des 3 taxes communales.

Informations :

Repas des aînés : 68 colis ont été commandés à l'épicerie de Masléon pour ceux qui n'ont pas pu venir au repas.

Syndicat Vienne Combade : Permanence du Commissaire enquêteur le 11 février et le 6 mars de 9h à 12h.

La dénomination des rues : Les panneaux et numéros de rue ont été livrés. Les habitants concernés par la numérotation ont reçu un courrier les informant de venir retirer leur numéro à la mairie.

Document d'urbanisme : invitation de la population à une journée de réflexion et d'échanges proposées par le bureau d'études "Géoscope" le samedi 10 mars à partir de 9h30. Les personnes intéressées par le diagnostic réalisé sur les 4 communes peuvent le consulter en ligne sur un serveur extranet à l'adresse : <http://www.geoscope.fr/dtp4> et en mairie sous forme papier.

Classe découverte de Meschers : les élèves de l'école de Masléon ont envoyé une lettre de remerciement à M. le Maire pour la participation financière de la commune à la classe découverte.

Compétence voirie : les personnes présentes ne sont pas favorables à la prise de compétence « voirie » de la totalité des routes communales par la Communauté de Communes de Noblat. Elles craignent que le personnel et le matériel soient mis à disposition de la Communauté de Communes de Noblat sans pouvoir en disposer librement. Il serait plus difficile d'assurer les services de proximité auprès de la population.

Le service voirie et le service de l'eau gérés en régie permettent de financer l'emploi des 2 employés communaux avec une permanence les week-ends et les périodes de congés tout au long de l'année.

L'abandon de cette compétence compromettrait cet équilibre tant sur le plan économique que sur les services rendus à la population (maintien du matériel sur

place pour l'entretien des espaces bourg, village et le déneigement).

Le samedi matin de 10h à 12h, dans le cadre de diffusion d'informations aux jeunes et de propositions d'activités, de projets, d'aide à la recherche d'emploi, de formations, etc., une permanence « Cyber Foyer » et « Point Information Jeunesse » sera assurée à la mairie à partir du 12 mai.

Deux animateurs seront présents Grégory Mayaud concernant l'informatique et Séverine Jalouneix-Ouvrard pour l'information jeunesse.